

<https://ricochets.cc/Pour-la-republique-bourgeois-et-ses-medias-il-est-plus-grave-de-casser-une-vitrine-qu-une-personne.html>



Pour la république bourgeoise et ses médias, il est plus grave de casser une vitrine qu'une personne

- Les Articles -

Date de mise en ligne : dimanche 13 décembre 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Faire peur par des brutalités et arrestations arbitraires contre n'importe qui (journalistes, pacifistes, avocat...), les flics au service de l'Etat autoritaire exercent une violence terroriste.

On ne sait plus comment qualifier ce régime : totalitaire ? démocratie ? proto-fasciste ?

En tout cas on sait qu'il s'agit d'un régime policier sans pitié et qu'il ne s'arrêtera pas tout seul.

L'INTENTION DE BRISER

Il est plus grave de casser une vitrine qu'une personne. Telle est la devise d'une République bourgeoise et de son bras armé qui n'ont pas hésité à blesser et arrêter des manifestant.e.s sans même savoir pour quelle raison.

Samedi 12 décembre a été une des manifestations les plus compliquées que nous ayons connues jusqu'alors. Une répression violente, une nouvelle stratégie offensive de la part de la préfecture difficilement comparable avec des événements précédents. Les prémices d'une vie dans un pays totalitaire.

Plus de 3000 policiers (contre 2000 samedi dernier), entouraient une zone géographique entière, de Châtelet à République. Des dizaines de rues fermées pour y stocker les camions de CRS, les 6 canons à eau rien que place du Châtelet, les barrières anti-émeute et autres engins de maintien de l'ordre. Coté manifestants le nombre était d'au moins 10 000. Un nombre honorable au vu des défections d'organisations dites de gauche et des très nombreux contrôles policiers des manifestant.es visant clairement à les décourager de rejoindre le cortège, certains policiers allant jusqu'à déclarer que la manifestation était interdite alors qu'elle était autorisée. Mais le nombre est clairement insuffisant pour faire face à l'état policier.

Lors du mouvement des gilets jaunes, nous observions ces dispositifs d'ampleur (en particulier le 8 décembre 2018) sans pour autant pouvoir les comparer avec la manifestation de ce samedi : Une manifestation déclarée, rassemblant collectifs, associations, parti politique (le NPA) descendus dans la rue contre la loi sécurité globale et la loi séparatisme, cette loi moins connue qui vise à établir une ségrégation islamophobe.

Nous avons, depuis la place de Châtelet jusqu'à la place de la République, subi de manière ininterrompue des charges policières violentes et frénétiques complètement incompréhensibles au vu du calme dont faisait preuve le cortège. Et pour cause. Une chose a changé dans le maintien de l'ordre. La police intervenait de façon « préventive » ! Une doctrine que Lallement affectionne et qui lui a en partie valu sa nomination à Paris.

Après avoir rongé son frein pendant quelques semaines, le préfet a pu revenir à sa méthode préférée, et même l'amplifier : les offensives policières se sont intégralement effectuées sur la base d'intentions et non d'actes ou de tentatives d'actes.

Les policiers ont multiplié les arrestations arbitraires sur le simple fait qu'ils estimaient que tel ou tel individu avait l'intention de commettre des dégradations. Ainsi, l'ensemble des personnes qui étaient venues à la manifestation habillées de manière un peu trop sombre, qui avaient combiné masque et capuche, étaient immédiatement prises en chasse par les voltigeurs ou les compagnies d'intervention puis interpellées. Si elles n'avaient pas été interpellées lors des fouilles préventives effectuées avant la manifestation.

Rappelons que l'intention ne peut pourtant aucunement faire l'objet de procédure pénale.

Principe de droit fondamental mais totalement ignoré par les donneurs d'ordre.

Ainsi, pour effectuer ces interpellations au coeur des cortèges sur les personnes qui avaient eu le malheur de mettre un pantalon et un sweat noir, la police chargeait et matraquait au passage des dizaines de personnes qui n'étaient même pas leurs cibles initiales. Souvent d'ailleurs, devant l'impossibilité d'interpeller de par la densité de la foule et le chaos que les charges ont créé, la personne vêtue de noir, la police changeait de cible pour interpellé la personne la

plus proche.

Ce genre de charges, il y en a eu des dizaines. Les policiers disposés de chaque côté du cortège, effectuaient plusieurs charges consécutives, de chaque côté du cortège, à intervalle de 5 à 10 minutes. Les manifestant.e.s à minima déboussolé.es, tombaient, se poussaient, couraient, se faisaient matraquer, puis interpellé. Nous avons clairement observé une politique du chiffre et de la terreur ce samedi 12 décembre à Paris. Les policiers ont appliqué à la lettre les volontés de la Place Beauvau révélées dans le Canard Enchaîné du 9 décembre : prendre de gros risques. Assumer les dégâts collatéraux.

De l'avis de tous les témoignages, avec pour preuve les multiples vidéos, la violence a été inouïe, et les dégâts humains du côté des manifestant.e.s, colossaux. La soixantaine de street-medics, dont certains ont été interpellé.es, nous disent ne jamais avoir autant pris en charge de blessures à la tête. Les coups de matraques ont fait apparaître de multiples hématomes, ont ouvert des crânes.

Les interpellations elles, sont à l'image de l'absurdité de la répression. Deux gilets jaunes, mutilés pendant le mouvement et qui font partie du collectif « Les mutilé.es pour l'exemple » passeront une deuxième nuit en garde à vue. Un avocat du collectif « Black robe brigade » relâché plusieurs heures après. Un militant du comité de sans papiers de Montreuil, interpellé en sortant du cortège. Des membres des Brigades de solidarité populaire qui avaient un cortège lors de la manif, prolongé.es également pour 24h de plus. Quatre journalistes et photos-reporters qui exerçaient leur métier dont un reporter du média QG, qui va passer sa deuxième nuit au poste. Des lycéen.ne.s mineur.e.s. Et beaucoup d'autres qui n'ont pour seul « tort » que de s'être habillé un peu trop en noir.

149 interpellations, 123 gardés à vue qu'on aura privés de liberté pendant 24 ou 48 heures et que pour beaucoup on libérera faute de pouvoir caractériser des faits qui n'ont pas eu lieu. 6 seront emmenés devant le tribunal en comparution immédiate pour des faits comme « groupement en vue », « outrage » ou « dissimulation du visage ». Des charges qui permettent de condamner sur la base de faux en écriture, d'intentions ou pour avoir simplement porter le masque obligatoire.

L'ensemble des médias « mainstreams » parlent de la réussite de cette manifestation en termes de maintien de l'ordre effectué. De cette nouvelle stratégie gagnante. Ils prennent pour exemple des images de la manifestation sans casse. En effet, la casse n'a pas été matérielle. Elle a été humaine.

Le pouvoir et les médias nous ont confirmé une chose que nous savions déjà depuis longtemps mais que le pouvoir refusait d'admettre de manière aussi explicite. La vie d'une vitrine vaut plus que celle d'un.e manifestant.e. La bourgeoisie capitaliste au pouvoir ne peut se permettre de voir ses privilèges menacés. Que ce soit par la grève ou la casse de ses symboles. Alors elle casse les grèves et les corps.

Samedi, non seulement nos libertés ont été bafouées mais des vies ont été brisées, dans l'indifférence générale.

(post et visuel sur Cerveaux non disponibles)

Crédit photo : ParisHS



Pour la république bourgeoise et ses médias, il est plus grave de casser une vitrine qu'une personne
Terrosime d'Etat au service des bourgeois et du capitalisme

GAV d'Adrien AdcaZz, reporter QG, prolongée à 48 heures !

La journée du 12 décembre aura été une attaque organisée de la part de la police et ses donneurs d'ordre, contre de nombreux manifestant.es.

Nous savons d'ores et déjà que de nombreuses gardes à vue sont encore en cours, et prolongées, ceci est à proprement parler SCANDALEUX.

Des arrestations aveugles, et destinées à faire peur et dissuader la contestation.

Soutien à toutes les personnes interpellées hier, et privées de liberté sans aucune raison !

Nous relayons le communiqué de QG ci dessous.

" C'est avec consternation que nous venons d'apprendre que notre ami passerait une seconde nuit en cellule. Rien ne laissait présager une décision pareille, après son audition d'hier, qui s'était passée de façon positive et rassurante. Les griefs invoqués, inconsistants pour un reporter, sont exactement les mêmes que pour sa précédente GAV à la mi-septembre.

Or il avait été relâché en moins de 24h avec « classement sans suite ».

Cette fois le parquet a refusé de le libérer.

Les griefs en question : attroupement en vue de commettre des violences, dissimulation du visage, refus d'obtempérer à un ordre de dispersion.

Autant de délits imaginaires.

Adrien se contentait de filmer.

C'est un reporter dont le talent immense et l'engagement physique sont bien connu des internautes.

Cette décision du parquet est extrêmement choquante, s'agissant d'un reporter de 24 ans, placé sous notre responsabilité, qui se retrouve accusé de choses aberrantes visant à faire obstruction à la liberté d'informer.

Rappelons que QG est une entreprise de presse en ligne accréditée.

Nous espérons recevoir cette fois le plein soutien de nos confrères de la presse face à cette décision injuste, qui ressemble fortement à une vendetta à l'égard des médias indépendants comme QG, qui documentent la répression, et accompagnent les luttes en cours dans le pays depuis deux ans. "

(post et visuel sur Cerveaux non disponibles)



Pour la république bourgeoises et ses médias, il est plus grave de casser une vitrine qu'une personne A Paris
les flics arrêtent et matraquent n'importe qui : terrorisme d'Etat

Gérald Darmanin a maquillé les chiffres des interpellations lors de la manifestation à Paris

13 décembre 2020 Par Antton Rouget

► Source : [Gérald Darmanin a maquillé les chiffres des interpellations lors de la manifestation à Paris](#)

"Au terme d'une manifestation sévèrement réprimée, le ministre de l'intérieur a annoncé l'interpellation de 142 « individus ultra-violents ». C'est faux. Les éléments réunis par Mediapart montrent que les policiers ont procédé à des arrestations arbitraires dans un cortège pacifique.

Pendant toute la manifestation parisienne contre la proposition de loi « Sécurité globale », Gérald Darmanin a pianoté sur son iPhone. À 14 h 12, un quart d'heure avant le départ du cortège, le ministre de l'intérieur lançait, sur son compte Twitter, le décompte d'une journée qui s'annonçait riche en arrestations : « Déjà 24 interpellations », postait-il, en joignant à son message une photo d'un tournevis et d'une clé à molette, deux outils « qui n'ont pas leur place dans une manifestation ».

Une heure et demie plus tard, M. Darmanin reprend son portable. « 81 interpellations désormais, à 15 h 50 », annonce-t-il, sans photo d'outils cette fois, mais en parlant d'« individus ultra-violents ». À 17 h 50, le chiffre monte à « 119 interpellations », « des casseurs venus nombreux ». Pour finir, à 18 h 56, à « 142 interpellations » officielles, chiffre repris dans le bandeau des chaînes d'info en continu.

Il aura pourtant fallu moins de 24 heures pour que la communication du ministre de l'intérieur, dont les résultats médiocres depuis son arrivée Place Beauvau font jaser jusque dans son propre camp, se dégonfle comme un ballon de baudruche.

Selon les éléments et témoignages recueillis par Mediapart, les personnes interpellées dans le cortège parisien étaient en grande partie des manifestants pacifiques, qui ne sont d'ailleurs pas poursuivis pour des faits de violences - ce qui prouve que la stratégie policière était bien de foncer dans le tas et de procéder à des arrestations arbitraires. Des journalistes indépendants ont également été arrêtés au cours des différentes charges, alors qu'ils étaient parfaitement identifiables.

Les chiffres communiqués par le parquet de Paris, dimanche soir, donnent la mesure de la manipulation de communication orchestrée par la place Beauvau : alors que 39 procédures ont doré et déjà classées sans suite, seulement six manifestants seront jugés en comparution immédiate. Le parquet a aussi procédé à 27 rappels à la loi, estimant qu'il n'y avait pas matière à renvoyer devant les tribunaux. Une personne a accepté une CRPC (procédure de plaider coupable), 30 gardes à vue sont toujours en cours, et deux enquêtes visant deux personnes remises en liberté n'ont pas encore été classées.

Sur les 19 mineurs arrêtés, le parquet a doré et déjà classé neuf enquêtes. Cinq autres dossiers ont été traité par un simple rappel à la loi, tandis que quatre jeunes sont convoqués devant le délégué procureur. Les investigations se poursuivent dans un seul cas.

Alexis Baudelin fait partie des 142 personnes arrêtées au cours de la manifestation. Son cas a été jugé suffisamment emblématique pour que le Syndicat indépendant des commissaires de police (SICP) relaie une vidéo de son interpellation avec le commentaire suivant : « Les ordres de la préfecture de police sont clairs : empêcher toute constitution de Black bloc ! Ces factieux viennent semer la violence et le chaos. Ils sapent les manifestations. Nous nous félicitons des interpellations de ces individus très violents ! »

Malgré les certitudes du syndicat des commissaires, Alexis Baudelin n'a même pas été poursuivi par le parquet. Il a été relâché samedi soir, cinq heures après son interpellation, sans la moindre charge, non sans avoir rappelé quelques règles de droit aux policiers. Et pour cause : Alexis Baudelin exerce la profession d'avocat, ce que les forces de l'ordre ignoraient puisqu'il ne défilait pas en robe.

Le jeune homme a été interpellé lors d'une des nombreuses charges des voltigeurs des brigades de répression des actions violentes motorisées (Brav-M), venus scinder la manifestation juste après son départ. Ainsi que le montre une vidéo qu'il a lui-même filmée, l'avocat a été violemment attrapé par le cou et sorti du cortège, sans que les policiers ne soient en mesure d'expliquer les raisons de son interpellation. Avant d'être arrêté, Alexis Baudelin avait protesté contre une violente charge policière (ce qui n'est pas interdit) et portait avec lui un drapeau noir (ce qui n'a également rien d'illégal).

« Les policiers m'ont ensuite menotté mais ils se rendaient bien compte qu'ils n'avaient rien contre moi », témoigne-t-il auprès Mediapart. Pendant cinq heures, M. Baudelin est ensuite déplacé de commissariat en commissariat avec d'autres manifestants, qui « se demandaient comme [lui] ce qu'on pouvait bien leur reprocher ». Finalement présenté à un officier de police judiciaire du commissariat du XIV^e arrondissement, l'avocat est relâché, sans même avoir été placé en garde à vue. « J'ai été arrêté puis retenu pendant cinq heures de manière totalement arbitraire, sans même qu'un fait me soit reproché », dénonce-t-il.

Interrogé par Mediapart, le parquet de Paris indique que sur les 142 personnes arrêtées en marge de la manifestation, 123 ont été placées en garde à vue. C'est notamment le cas du journaliste indépendant Franck Laur, finalement libéré sans charge dimanche en début d'après-midi. « Il paraît que je suis parmi les 142 casseurs recensés par Gérard Darmanin », cingle le journaliste au terme de sa garde à vue, avant de raconter les circonstances de son interpellation : « J'ai été interpellé au cours d'une charge en fin de manifestation, à 18 heures, sur la place de la République [où s'est terminée la manifestation - ndlr]. Je filmais, j'étais identifiable comme journaliste, j'ai été frappé à coups de matraques et j'ai dit un mot qu'il ne fallait pas », indique-t-il.

M. Laur est placé en garde à vue dans le commissariat du VIII^e arrondissement pour « outrage » mais aussi pour des faits de « port d'arme de catégorie D », en raison de son masque à gaz. Ces charges ont ensuite été abandonnées sans même que le journaliste ne soit entendu sur les faits. « On est venu me chercher en geôle ce dimanche et on m'a dit : "Votre garde à vue est terminée" », raconte-t-il. Franck Laur doit en revanche passer un IRM dans les prochains jours : « J'ai été amené à l'Hôtel-Dieu samedi soir pour passer une radio. Ils pensent que j'ai deux vertèbres fissurées en raison des coups de matraque », explique-t-il.

Au commissariat, Franck Laur a partagé la cellule de Thomas Clerget, un autre journaliste indépendant membre du collectif Reporters en colère (REC). Lui aussi a été libéré sans charge ce dimanche après avoir été suspecté du délit de « participation à un groupement en vue de commettre des dégradations ou violences ». « J'ai été arrêté au cours d'une charge totalement gratuite, au milieu de gens qui marchaient. J'ai été matraqué par terre à la tête et à l'épaule », raconte cet habitué de la couverture des manifestations, qui a « eu l'impression que les policiers allaient à la pêche à l'interpellation ».

Un communiqué de presse diffusé ce dimanche par le collectif REC et 15 autres organisations (dont la Ligue des droits de l'homme, la CGT et des syndicats de journalistes) a dénoncé un « déploiement policier et militaire brutalisant et attentatoire au droit de manifester ». Organisations bientôt rejointes dans leur constat par des élu-e-s comme Bénédicte Monville, conseillère régionale écologiste en Île-de-France. « Ma fille a été arrêtée hier alors qu'elle quittait la manifestation la police a chargé elle filmait, un policier la saisit et ils l'ont emmenée. Plusieurs personnes témoignent qu'elle n'a rien dit, opposé aucune résistance mais elle est en GAV pour "outrage" », a dénoncé l'élue sur Twitter. La mère d'un autre manifestant lui a répondu en faisant part de la même incompréhension : « Mon fils Théo a lui aussi été arrêté en tout début de manifestation, il est en GAV avec votre fille, commissariat du 20e. Ils n'ont pas de faits à lui reprocher, juste des supposées intentions ».

« La grande majorité des personnes arrêtées ne comprennent pas ce qu'elles font au commissariat », appuie Me Arié Alimi, dont le cabinet assiste une quinzaine d'interpelés. L'avocat estime que « ces personnes ont été interpellées alors qu'elles participaient tranquillement à une manifestation déclarée, cela signe la fin du droit de manifester ». Les avocats interrogés par Mediapart ignorent ce qui a pu pousser les policiers à arrêter certains manifestants pacifiques plutôt que d'autres, même si certains indices semblent se dessiner. Par exemple, des manifestants interpellés avaient des parapluies noirs, ce qui peut être utilisé pour former un black bloc (pour se changer à l'abri des drones et des caméras), mais est avant tout un accessoire contre la pluie (il pleuvait à Paris hier). « On a l'impression que les manifestants ont été arrêtés au petit bonheur la chance », témoigne Me Camille Vannier.

Parmi les signataires du communiqué diffusé par le collectif REC figure aussi l'association altermondialiste Attac, dont un militant, Loïc, a aussi été interpellé à la fin de la manifestation, place de la République. « On discutait tranquillement ensemble quand les policiers ont commencé à charger, matraques en l'air. On s'est mis à courir. Ils voulaient visiblement vider la place, mais il n'y avait pas eu la moindre sommation », raconte Pascal, un autre membre d'Attac présent lors de l'arrestation. Au terme de 24 heures de garde à vue, Loïc a été remis en liberté dimanche soir sans charge, a informé son association.

Un autre journaliste, le reporter Adrien Adcazz, qui travaille pour le média Quartier général, a pour sa part vu sa garde à vue prolongée ce dimanche soir. « Une décision totalement abusive », dénonce son avocat David Libeskind. « Vers 16 heures, sur le boulevard de Sébastopol, mon client a été pris dans une charge. Il a crié : "Journaliste ! Journaliste !" », précise l'avocat, qui indique que si son client n'avait pas de carte de presse (qui n'est pas obligatoire pour les journalistes), il avait bien un ordre de mission de son employeur.

Selon Me Libeskind, Adrien Adcazz a été entendu pour des faits de « participation à un groupement en vue de commettre des dégradations ou violences », de « dissimulation de son visage » (en raison du cache-cou noir qu'il portait), de « rébellion » et de « refus d'obtempérer ». Le 12 septembre, lors d'une précédente manifestation, Adrien Adcazz avait déjà été interpellé pour des faits similaires, avant que l'enquête ne soit classée sans suite, signale son avocat.

Un autre client de David Libeskind, street-medic d'une cinquantaine d'années mobilisé pour soigner les manifestants victimes de violences policières, est sorti de garde à vue dimanche soir avec un « rappel à la loi » du procureur de la République pour « participation à un groupement en vue de commettre des dégradations ou violences ».

Depuis les manifestations contre la loi Travail en 2016, la « participation à un groupement en vue de commettre des dégradations ou violences » est une infraction « systématiquement utilisée » par les officiers de police judiciaire, relève l'avocat Xavier Sauvignet, qui a assisté cinq manifestants interpellés samedi à Paris. Ce délit sanctionne le fait pour une personne de participer sciemment à un groupement, même formé de façon temporaire, en vue de la préparation de violences volontaires contre les personnes ou de dégradations de biens.

« La problématique, c'est qu'une fois que les personnes sont renvoyées devant un tribunal, elles sont bien souvent relaxées faute de preuves tangibles », indique Me Sauvignet. Alors, le parquet opte bien souvent pour un « rappel à la loi », une « pseudo-peine sans possibilité de se défendre », dénonce l'avocat, mais qui présente l'avantage de gonfler les statistiques du ministère de l'intérieur. Cette mesure présente d'autres conséquences, complète Xavier Sauvignet : « Cela a un double effet d'intimidation à l'égard des manifestants et d'affichage à l'égard de l'extérieur. »

TÉMOIGNAGE D'UN BLESSÉ DE SAMEDI

Pour la république bourgeoise et ses médias, il est plus grave de casser une vitrine qu'une personne

Face à la propagande d'état se vantant d'un succès du maintien de l'ordre hier à Paris, nous recevons de nombreux témoignages de blessés, confirmant l'ultra violence gratuite de la police. En voici un :

« J'arrive à la manif avec ma femme vers 15h. Le défilé a commencé. Nous remontons un peu l'arrière du cortège. Tout est calme, l'ambiance est bonne. À peine 10mn plus tard, première charge, les CRS coupent la manif derrière nous puis devant et recommencent, une fois, deux fois...

On ne comprends pas pourquoi ils agissent de la sorte. Sur les côtés, une ligne ininterrompue de CRS s'élance et distribue des coups de matraque alors que les manifestants ne peuvent pas bouger. J'entends ma femme crier derrière moi et je la vois se faire frapper. Je me suis donc mis derrière elle pour la protéger.

Résultat : pour ma femme, de nombreuses contusions dans le dos, elle n'arrive plus à lever le bras gauche depuis ce matin.

pour moi : au moins 3 coups de matraque sur la tête, une bosse, une plaie au cuir chevelu et 3 points de suture au front, plus d'autres coups sur le corps.

J'ai le visage en sang, je ne vois plus rien. Des street medics arrivent vite mais ne peuvent rien faire car les CRS changent à nouveau. Nous avons dû changer 3 fois d'emplacements pour qu'enfin le doc puisse me bander la tête. Au vu du nombre de charges en si peu de temps et l'application à la tâche des forces de l'ordre, j'imagine que nous sommes nombreux à avoir tâté de la matraque sans raison. Au final, rien de très grave mais j'ai du mal à entendre que cette manifestation s'est bien passée...

La police cherche à nous dissuader de manifester par la violence mais je reste déterminé. À la semaine prochaine ! »

(Cerveaux non disponibles)



Pour la république bourgeoise et ses médias, il est plus grave de casser une vitrine qu'une personne Avec ou sans loi Sécurité globale, la police fait sa loi et arrête abusivement toutes celles et ceux qui contestent le régime

► voir aussi : [Manifestation à Paris : associations et syndicats dénoncent des « arrestations arbitraires »](#) - Plusieurs associations et syndicats, ainsi que des élus LFI, ont dénoncé dimanche des « arrestations arbitraires » lors de la manifestation la veille contre la très controversée proposition de loi Sécurité globale à Paris, où près de 150 manifestants ont été interpellés.

« Interpellations en masse, charges infondées faisant éclater le cortège, retenues sans motif légitime au-delà du délai légal, gardes à vue notifiées à la chaîne sur la base d'infractions pénales dévoyées... » : pour ces associations dont Attac, le Syndicat national des journalistes ou la Ligue des droits de l'Homme, la liste des « dérives

inadmissibles » est longue.

NOTE

C'est fou : même un droit basique, la manifestation, qui pourtant la plupart du temps ne gêne pas tant que ça les pouvoirs, devient une scène de bataille, avec nécessité de lutter pour qu'il puisse perdurer sous une forme à peu près libre.

Le régime autoritaire et policier en place ne veut rien laisser dépasser, il a tellement peur de révoltes qu'il est prêt à tout pour casser tout ce qui dépasse ou qui pourrait éventuellement peut-être s'agglomérer et faire boule de neige.

Il est temps de se préparer pour passer nombreuses et nombreux à l'offensive ? Sur des terrains moins maîtrisables par le régime ? Avec des objectifs radicaux ?